



CEFTER-PACA
Centre de formation aux métiers du cheval

C.E.F.T.E.R PACA-05110 Barcillonnette

TEL 04-92-54-24-62

Cefter-paca@wanadoo.fr

www.Cefter-paca.fr

PRESENTATION DE LA FORMATION DEJEPS «perfectionnement sportif »

Sports Equestres

Support : CSO-CCE-TREC



Qui est le CEFTER-PACA ?

Le Centre Ecole de Formation des Techniques Equestres Région PACA existe depuis 28 ans dans les Hautes Alpes à Barceilonnette.

Grace à une équipe de formateurs compétents dans les disciplines, des installations de qualité et des partenariats techniques, il a formé des stagiaires aux métiers de la filière équestre de 1992 à ce jour ;

Le CEFTER-PACA est habilité par la Direction Régionale de Jeunesse et Sports PACA,

Conventionné par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,

Détenteur du label Qualité PVE de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et Datadock

Pourquoi détenir un diplôme DEJEPS dans les activités équestres ?

le DEJEPS se renove, il devient DEJEPS spécialité « Perfectionnement sportif », **mention « sports équestres » avec un support au choix**, le CEFTER-PACA a fait le choix de développer **les supports CCE ; CSO et TREC**

- ✓ Les prérogatives de ce diplôme permettent d'entraîner dans la discipline considérée jusqu'au niveau Amateur Elite.
- ✓ Cette formation comporte également l'acquisition des compétences d'agent de développement à travers la méthodologie de projet indispensable à un cadre dans une structure équestre
- ✓ Vous êtes jeune cavalier sortant d'un cursus scolaire, cette formation débouchera sur un diplôme de niveau 5 (BTS), vous permettant, grâce à vos compétences initiales de pratiquant, d'accéder à l'emploi 15 mois après vos études.

Pour qui ?

- ✓ Les cavaliers expérimentés dans la discipline équestre souhaitant se professionnaliser, ayant des résultats du niveau amateur
- ✓ Les exploitants de structures équestres sans qualification autorisant l'animation, l'enseignement et l'entraînement de la discipline (article L363-1 du code de l'Education) , ayant des résultats du niveau amateur
- ✓ Les jeunes enseignants diplômés en recherche de perfectionnement et de requalification dans les disciplines équestres ayant des résultats du niveau amateur.

Quels sont les prérequis sportifs nécessaires ?

- ✓ Etre cavalier en niveau Amateur 1 ou 2 minimum
- ✓ Je dois passer un Test d'entrée (VETP) pour accéder à la formation composé de 2 épreuves

TEST TECHNIQUE

Test A1 : Test technique de dressage de niveau « Amateur 3 grand prix » ;
Test A2 : Test technique de CSO de niveau « Amateur 2 » (1 m 05 à 1 m 10).

TEST PEDAGOGIQUE

Préparer et conduire une séance de perfectionnement de travail sur le plat de 30 mn avec 2 cavaliers galop 5 + entretien

- ✓ Vous êtes dispensé(e) du test pédagogique si :
Vous avez un diplôme d'enseignement BEES1 ; BPJEPS, AEE, CQP
- ✓ Vous êtes dispensé(e) du test technique si :
Vous avez des classements au niveau Amateur dans la discipline équestre : CSO ; CCE ; TREC
Se référer aux tableaux des dispenses fin du dossier

Lien pour recevoir l'attestation de performances : https://ffecompet.ffe.com/attestation_performances

Vous devez malgré tout, passer un test de sélection au CEFTER écrit et technique.

Mais aussi

- ✓ **Certificat médical (- 3mois).mentionnant « apte à la pratique et à l'enseignement du sport équestre »**
- ✓ **Attestation du diplôme de 1er secours**
- ✓ **Avoir 18ans**
- ✓ **Attestation licence FFE.**

Combien dure la formation ?

Du début de la formation à l'attribution du diplôme, vous serez en formation pendant 14 mois

Soit 700h de formation ; 511h en centre de formation et 189h par des travaux dirigés

Cela correspond seulement 5 jours / mois de formation.

Compléter avec 600h en entreprise. En fonction de vos acquis vous devez trouver une entreprise avec un pôle compétition en niveau Amateur et une entreprise type « centre équestre » pour encadrer sur des séances d'enseignement. L'organisation se fera en fonction des entreprises et de votre disponibilité.

Quelle organisation de la formation ?



La formation se réalisera sur différents sites :

Au CEFTER-PACA a Barcillonnette (05)

Ecurie Chiavassa à Fuveau (13)

Ecurie Riboulam à Cornillons Confoux (13)

Combien de regroupement en présence des formateurs ?	Sur quelles idées centrales est construit le processus de formation que le CEFTER et son équipe de formateurs vous proposent ?
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Durant la formation cela représente des regroupements de deux jours incluant les passages de certification 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous prenons en compte les contraintes de temps et financières que la formation engendre en limitant au maximum les déplacements des stagiaires et de leurs chevaux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vous serez regroupés avec votre ou vos chevaux personnels dans un lieu central pendant deux journées pleines (lundi et mardi) au rythme de 3 fois par mois. ▪ En dehors de ses regroupements, du travail à la maison vous sera demandé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous optimisons la qualité des temps de regroupement en présence des formateurs par : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une coordination pédagogique rigoureuse des contenus de formation auto construite par l'équipe de formateurs ○ Un travail d'anticipation des interventions par une exploration des contenus avant chaque intervention par le formateur ○ Un travail d'appropriation des contenus délivrés dans les regroupements par un rendu de production à la suite des interventions,
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moment du test d'entrée le ruban pédagogiques global et le calendrier exact des regroupements sera présenté aux stagiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous mettons en place une plateforme internet de formation permettant une communication longitudinale permanente et une communication à distance avec les formateurs ▪ En résumé : un travail personnel et à distance (cours en ligne, documents partagés, devoirs et corrigés, recherches internet ...)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sauf cas de force majeure (météo) le calendrier sera respecté et vous permettra une anticipation maximum. 	

Quels sont les contenus de la formation ?

- La formation est découpée en 4 Unités capitalisables UC

UC 1 consacrée aux compétences de conception d'un projet d'action

UC 2 consacrée aux compétences de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 3 consacrée à l'enseignement du perfectionnement équestre et à l'entraînement des couples cavaliers chevaux dans la discipline considérée.

UC 4 consacrée au développement des compétences techniques et pratiques personnelles et à celles « d'homme de cheval »

- **Comment sont distribués ces contenus et développées ces compétences ?**

Chaque acquisition est organisée en trois temps distincts et complémentaires associés :

- Un temps par l'intermédiaire de la plateforme de formation à distance de lecture et d'appropriation de connaissances de base en lien avec le contenu de formation clairement identifié ;
- Un temps de confrontation avec ou sans cheval avec le ou les formateurs lors des regroupements bi mensuels.
- Un temps d'expérimentation de ces contenus pendant la mise en situation professionnelle dans le centre équestre du stagiaire en collaboration avec son tuteur
- Un temps de production commandée par le ou les formateurs transmise et corrigée sur la plateforme de formation à distance.

Il est donc clair que le processus de formation est un processus continu et permanent comportant l'articulation de quatre temps distincts :

- Le travail de préparation et d'acquisition de connaissances théoriques
 - Le temps de regroupement et d'acquisition de compétences pratiques
 - Le travail d'expérimentation professionnelle
 - Le travail de restitution et d'évaluation formative
- **Ce modèle de formation doit pouvoir garantir :**
 - Une formation active, pratique et professionnelle
 - Un développement de compétences professionnelles réelles.
 - Un accompagnement permanent des stagiaires par les formateurs et les tuteurs.

Comment j'obtiens le diplôme DEJEPS ?

- L'UC1 et l'UC2 sont validés à travers l'épreuve A,

Epreuve UC12- 184h00

Projet de perfectionnement sportif

Transmission par le candidat d'un dossier de 20 pages hors annexes, analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif dans les sports équestres, assortie de son évaluation.

Soutenance orale Soutenance orale d'une durée de 20 minutes au maximum

Entretien d'une durée de 40 minutes au maximum.

- UC 3 est validée en 2 épreuves A et B

Epreuve UC3 A -77h00

Conduite d'une séance d'apprentissage

Conduite de tout ou partie d'une séance
Thème, niveau et public précisés au candidat par les évaluateurs dans la discipline choisie par le candidat ;
4 cavaliers au moins, de niveau ≤ Galop 4 -30 mn maximum ;
Entretien de 15 mn maximum.

Epreuve UC3 B-320h00

Conduite d'une séance d'optimisation (modalité B)

Conduite de la séance, dans la discipline choisie par le candidat
Observation d'un couple de niveau Amateur ou équivalent – 10 mn maximum
Présentation par le candidat de son diagnostic et formulation des objectifs de séance - 5 mn
Conduite de séance d'optimisation – 30 mn maximum
Entretien de 15 mn maximum.

- UC4

Epreuve UC4-119h00

Démonstration technique commentée

Réalisation de la démonstration technique, dans la discipline choisie par le candidat
Exposé par le candidat des difficultés techniques présentées (proposition complétée le cas échéant par les évaluateurs) – 5 mn maximum
Présentation des difficultés techniques de niveau Amateur 2 minimum – 10 mn maximum
Analyse de la prestation et formulation d'objectifs de travail – 5 mn maximum
Réalisation de la séance de travail commenté – 20 mn maximum
Entretien de 15 mn maximum.

- Des équivalences sont-elles possibles ?**

Certaines qualifications ou certaines qualifications associées à des résultats en compétition donnent des équivalences d'UC du DEJEPS voir les tableaux des équivalences à la fin du document.

- Les périodes en entreprise**

Les périodes en entreprise sont de 600h au minima à 840h maxi en fonction de l'expérience du candidat et du positionnement de départ, elles se réalisent sur le principe de 6 à 9 jours par mois sur les 14 mois, parfois sur des lieux différents en fonction du planning d'entraînement et lieux de concours.

La convention de stage fixera la durée et les modalités de l'alternance du parcours de formation en entreprise

Critères de choix des entreprises d'accueil	Critères de choix des tuteurs	Rôle du tuteur
<u>Pôle enseignement</u> Nbr heures au mini 210h soit 30j - L'entreprise est tenue de pratiquer les activités équestres prévues par le référentiel UC3 A et de posséder les infrastructures adaptées à la profession -l'entreprise mettra à sa disposition la cavalerie (chevaux et poneys), le public qui permettront d'obtenir les compétences prévues dans la fiche d'activités.	Le tuteur doit justifier de sa capacité professionnelle (diplôme niveau IV mini + 5 ans d'expérience dans le métier) -Entreprise doit être affilié à la FFE Le centre équestre doit avoir des pratiquants de niveau aux moins galops 4	<u>Le tuteur devra :</u> -Mettre à disposition les éléments pour conduire des tâches qui visent à l'initiation et l'enseignement équestre -Assister aux séances pédagogiques en vérifiant (contenu, aménagement, sécurité)
<u>Pôle entraînement</u> Nbr heures au mini 390h soit 56 jours <u>Les entreprises doivent être :</u> - Impliquées dans la compétition en CSO,	<u>Le tuteur devra avoir:</u> - Le tuteur doit justifier de sa capacité professionnelle (diplôme niveau IV mini + 5 ans	<u>Le tuteur devra :</u> -Assister à des séances d'entraînement et apporter une remédiation - Assister à une séance de « coaching » en compétition

<p>CCE, TREC niveau Amateur obligatoirement, mais impliquées en Club aussi éventuellement</p> <p>-Avoir de l'expérience dans la conduite de l'entraînement</p> <p>-Conduite de cycle et progression</p> <p>Présence de calendrier de compétition</p>	<p>d'expérience dans le métier)</p>	<p>-Vérifier la progression des cavaliers</p> <p>-Aider à la planification de la saison de concours en fonction du calendrier, et à la mise en place des cycles</p> <p>-Vérifier la mise en pratique de la méthodologie de l'entraînement</p> <p>-<u>Suivi sur les terrains de concours</u> : avant le concours le stagiaire communiquera la liste des concurrents, puis les résultats et un débriefing sera prévu avec le tuteur et le formateur.</p> <p>Possibilité pour le formateur de se rendre sur les compétitions (principalement pour les stagiaires non professionnels)</p>
--	-------------------------------------	---

Comment est composée l'équipe de formateurs recrutée par le CEFTER ?

Florence DELPRAT

Coordinatrice de la formation et formatrice UC 1 et 2

Licence professionnelle en Gestion des ressources humaines option formateur d'adultes

BTS production animale et BPJEPS APT

Arnaud CHIAVASSA

Intervenant UC3 et UC4 en CSO du DEJEPS

BEES 1 d'équitation, entraîneur de CSO. Compétiteur International CSO

Charles MARTEAU

Intervenant UC1 et UC2 du DEJEPS

Intervenant UC3 et UC4 en CCE du DEJEPS

DESJEPS équitation

BEES 2 d'Equitation, Formateur aux métiers de l'équitation, Entraîneur de haut niveau en CCE.

Thierry MAUROUARD.

Expert fédéral, sélectionneur national de l'équipe de TREC

Intervenant UC3 et UC4 en TREC du DEJEPS

Annick BARTHALAIS

Experte fédérale en Préparation Mentale
DEA en STAPS membre de la société Françaises de psychologie du sport

Quel est le coût de la formation ? quelles sont les possibilités de financement ?

Le coût de la formation est de 8890€ payable en 14 mois pour le parcours complet ; sans les équivalences
Avec 10% d'apport après le test d'entrée, le reste payable tous les mois avec les chèques parvenus en début de formation.

Le test d'entrée a un coût de 45€/épreuves

La formation préparatoire aux tests d'entrée est à 11,50€/h.

Pour tous renseignements sur les financements

Il est impératif d'ouvrir votre compte formation :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

La formation DEJEPS Sports équestres est éligible au CPF

- ✓ Demandeur d'emploi : vous devez vous inscrire à Pôle Emploi et demander à rencontrer un Conseiller :
Vous pouvez mobiliser votre compte le CPF.
- ✓ Pour les jeunes de moins de 26 ans, rencontrer votre mission locale, ils peuvent vous aider à trouver un financement
- ✓ Le contrat de professionnalisation : ces contrats ont pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification reconnue. Vous devez trouver un employeur.
 - ✓ Les Salariés:

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- Le CPF (à l'initiative du salarié) : tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse des dépôts et consignation.
- Le CPF de transition (à l'initiative du salarié) : permettre à tout salarié de changer de profession.
- Le dispositif ProA: permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié.
- L'accompagnement à l'effort de formation: pour les entreprises de moins de 50 salariés.
 - ✓ Dirigeant et Travailleur indépendant :

Vous pouvez mobiliser votre compte le CPF, vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA ou autre jusqu'en 2021).

Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- ✓ Personne en situation de handicap :

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

L'équipe du CEFTER est à votre disposition pour vous accompagner dans les recherches de financement

Quel est le cahier des charges du stagiaire pour cette formation ?

Les ressources à mobiliser pour pouvoir suivre efficacement cette formation sont :

- ✓ Etre en réel exercice professionnel dans une structure équestre identifiée et possédant un département compétition au niveau au moins Amateur 2 dans la discipline considérée.
- ✓ Avoir à sa disposition pour la formation et pour la pratique de la compétition au moins un cheval au niveau amateur 1
- ✓ Avoir un moyen de transport pour chevaux mobilisable pour les regroupements et pour les participations aux compétitions pendant l'ensemble de la formation.
- ✓ Les ressources financières nécessaires pour faire face à tout ou partie des coûts de formation et des déplacements et hébergements nécessaires.
- ✓ Avoir à sa disposition un ordinateur performant et une connexion internet fiable
- ✓ Dégager du temps nécessaire pour :
- ✓ Etudier sur la plateforme à son domicile les cours proposés en amont de leurs interventions par les formateurs.

- ✓ Etre parfaitement disponible pour suivre dans l'intégralité des regroupements de 2 jours.
- ✓ Pouvoir dans son centre équestre mettre en pratique les acquisitions développées pendant la formation.
- ✓ Produire en temps et en heure les documents demandés par les formateurs et pour les certifications.

Il est donc clair que cette formation demande au stagiaire une disponibilité importante, un engagement permanent et une motivation réelle à se former au-delà du simple objectif du diplôme.

La fiabilité des engagements et l'assiduité sont deux qualités requises qui garantiront la réussite du stagiaire.

Notre contact : CEFTER-PACA Florence DELPRAT Anne marie GAUTIER

06.83.05.71.69 - 04.92.54.24.62 ou cefter-paca@wanadoo.fr

www.Cefter-paca.fr ou la page face book du cefter-paca

DISPENCES ET EQUIVALENCES DU DEJEPS sports équestres

ANNEXE III-B :

Candidat titulaire d'un diplôme d'Etat ou d'un titre à finalité professionnelle (TFP) de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) Enseignant Animateur d'Equitation

ET qui justifie de résultats sportifs attestés par le directeur technique national de l'équitation sur la base des normes techniques des règlements FFE au 01/09/2018.

Vous avez obtenu	Equivalences dans le DEJEPS « sports équestres »							
	EPE F (1) Test technique	EPEF (1) Test pedagogies	EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS initiation » (3)	Dispense « CS optimisation » (4)	
CSO: 5 classements dans le premier quart en « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en CSO	X	X	X			X		
5 classements dans le premier quart en « Amateur 1 Grand Prix » ou en « Pro 3 » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en CSO	X	X	X			X		X
CCE: 3 classements dans le 1er tiers en Amateur 2 minimum ou équivalent en CCE	X	X	X			X		
3 classements dans le 1er tiers en Amateur 1 minimum ou équivalent en CCE	X	X	X			X		X
TREC: Resultants en Amateur 1 minimum ou 10optimizati en TREC permettant d'attester : POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement, Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X	X			X		
Resultants en Amateur Elite minimum ou 10optimizati en TREC permettant d'attester : POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement, Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X	X			X		X

ANNEXE III-C :

S'applique au **candidat non titulaire d'une qualification** permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport ;

- diplôme d'Etat ;
- titre à finalité professionnelle de niveau IV ;
- certificat de qualification professionnelle délivré par la Commission paritaire nationale de l'emploi – Entreprises Equestres (CPNE-EE),

Et, qui justifie de résultats sportifs attestés par le directeur technique national de l'équitation sur la base des normes techniques des règlements FFE au 01/09/2018

Vous avez obtenu	Equivalences dans le DEJEPS « sports équestres »							
	EPEF Test technique	EPEF Test pédagogique	EPM SP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS initiation »	Dispense « CS optimisation »	
CSO 5 classements dans le premier quart en « Amateur 1 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en CSO	X							
5 classements dans le premier quart en « Amateur Elite Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en CSO	X							X
CCE 3 classements dans le 1er tiers en Amateur 1 minimum ou équivalent en CCE	X							
3 classements dans le 1er tiers en Amateur Elite minimum ou équivalent en CCE	X							X
TREC Résultats en Amateur 1 minimum ou équivalent en TREC permettant d'attester : POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement, Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 PTV : 2 résultats minimum de 120/160								
Résultats en Amateur Elite minimum ou équivalent en TREC permettant d'attester : POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement, Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X							X